

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

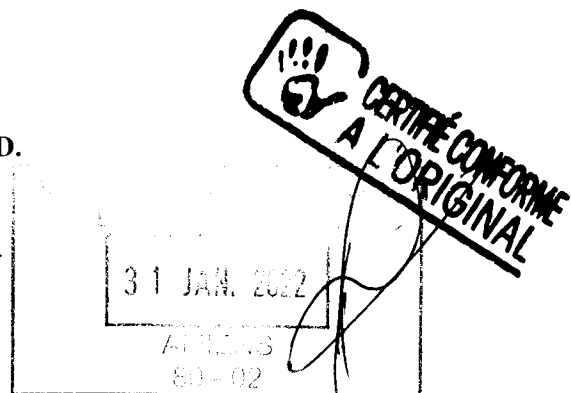
**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00234 Numéro SIREN : 337 784 342 Nom ou dénomination : HESDIN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000691

HESDIN DISTRIBUTION – H.D.
Société par actions simplifiée
au capital de 782.316 €
Siège social : 40 Rue Gambetta
80800 CORBIE
337 784 342 R.C.S. AMIENS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf août, à huit heures, au siège social de la SAS CAMPHER à BEAURAINVILLE (62990) – Zone Industrielle – 338 rue Louis Blériot,

La SAS CAMPHER, Société par actions simplifiée au capital de 173 047 €, dont le siège social est situé à BEAURAINVILLE (62990) – Zone Industrielle – 338 rue Louis Blériot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 322 995 242 R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER, Représentée par son Président, M. Arnaud SCHUELL,

Associée unique de la Société "HESDIN DISTRIBUTION",

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 28 février 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Jean-Claude SCHUELL, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2021 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, avec le président non associé ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 28 février 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 291 145.42 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 291 145.42 € au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président non associé, savoir :

1. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI JYG ROYENNE (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI JYG ROYENNE au profit de la SAS H.D. pour un montant de 3 256.25 € (établissement de Roye).

2. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI DU TERNOIS (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI DU TERNOIS au profit de la SAS H.D. pour un montant total de 10 358.66 € (soit 4 548.45 € pour l'établissement de Doullens et 5 810.21 € pour l'établissement de Flixecourt).

3. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI BOULIM (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI BOULIM au profit de la SAS H.D. pour un montant de 3 551.68 € (établissement de Meaulte).

4. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI BEAURAINVILLE (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyers pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI BEAURAINVILLE au profit de la SAS H.D. pour un montant total de 8 933.38 € (soit 4 683.38 € pour l'établissement de Breteuil et 4 250.00 € pour l'établissement de Herlin le Sec).

Ces conventions seront mentionnées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la SAS CAMPHER
Arnaud SCHUELL

Jean-Claude SCHUELL

HESDIN DISTRIBUTION – H.D.
Société par actions simplifiée
au capital de 782.316 €
Siège social : 40 Rue Gambetta
80800 CORBIE
337 784 342 R.C.S. AMIENS

31 JAN. 2022

AMIENS
80-02



TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 AOUT 2021

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 28 février 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 291 145.42 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 291 145.42 € au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président non associé, savoir :

1. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI JYG ROYENNE (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI JYG ROYENNE au profit de la SAS H.D. pour un montant de 3 256.25 € (établissement de Roye).

2. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI DU TERNOIS (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI DU TERNOIS au profit de la SAS H.D. pour un montant total de 10 358.66 € (soit 4 548.45 € pour l'établissement de Doullens et 5 810.21 € pour l'établissement de Flixecourt).

3. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI BOULIM (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyer pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI BOULIM au profit de la SAS H.D. pour un montant de 3 551.68 € (établissement de Meaulte).

4. Entre la SAS HESDIN DISTRIBUTION – H.D. et la SCI BEAURAINVILLE (dont M. Jean-Claude SCHUELL, Président de la SAS H.D., est Gérant)

Un abandon de loyers pour le mois d'avril 2020 a été consenti par la SCI BEAURAINVILLE au profit de la SAS H.D. pour un montant total de 8 933.38 € (soit 4 683.38 € pour l'établissement de Breteuil et 4 250.00 € pour l'établissement de Herlin le Sec).

Ces conventions seront mentionnées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Désignation de l'entreprise : SAS HESDIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 40 rue Gambetta		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 3 7 7 8 4 3 4 2 0 0 2 4 4		Néant ☐ *						
		Exercice N° 28/22020	N° 28/22020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AF	AI	184 910	184 910		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 945	333		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 865 392	1 439 434	425 958	543 114
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	56 481	56 481	36 096	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 115 728	1 448 379	667 350	764 454	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	3 756 959	50 691	3 706 268	3 751 656
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	98 939	98 939	45 581	
		Autres créances (3)	BZ	CA	36 476	36 476	90 340	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	234 285	234 285	157 542		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	22 813	22 813	50 011		
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 149 472	50 691	4 098 781	4 095 130	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	6 265 200	1 499 070	4 766 131	4 859 584	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 174	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS HESDIN DISTRIBUTION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 782 316)	DA	782 316	782 316
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	78 232	78 232
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 051 402	905 704
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	291 145	145 698
	Subventions d'investissement	DJ	14 444	17 981
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	2 217 539
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	255 379	335 106
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 984 711	2 065 318
	Dettes fiscales et sociales	DY	294 582	490 207
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		27 165
	Autres dettes	EA		11 857
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	13 919	
	TOTAL (IV)	EC	2 548 592	2 929 653
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	4 766 131	4 859 584
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 363 349	2 684 044
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HESDIN DISTRIBUTION							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 836 702	FB		FC	6 836 702	6 843 601	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	31 316	FH		FI	31 316	37 906	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 868 018	FK		FL	6 868 018	6 881 507	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	13 520	22 009	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 881 540	6 903 524
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 880 568	4 185 959	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	44 688	(265 120)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 303 519	1 465 523	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	133 756	127 214	
	Salaires et traitements *					FY	805 930	904 420	
	Charges sociales (10)					FZ	130 744	144 603	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	143 442	143 724
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	701	49 990
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	43 138	3 970	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 486 487	6 760 284
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	395 053	143 240	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 918	5 638	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 918	5 638	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 918)	(5 638)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	389 135	137 602	

Désignation de l'entreprise SAS HESDIN DISTRIBUTION				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	17 009	5 311	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 537	3 537	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	20 546	8 848	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 595	3 734	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	2 689		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 284	3 734	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	13 262	5 115	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	111 252	(2 981)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 902 086	6 912 372	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 610 940	6 766 675	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	291 145	145 698	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3 338	2 249
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	2 558	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	13 520	22 009
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	42 641	3 918
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			7 284	20 546		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 766 131** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 902 086** euros et un total **charges** de **6 610 940** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **291 145** euros.

L'exercice considéré débute le **01/03/2020** et finit le **28/02/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

I.F.C.

Un contrat a été souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE le 28/02/2018, la valeur du fonds à la date de clôture était de 5.910 €. Il n'a pas été constaté de versement sur l'exercice clos le 28/02/2021.

Evénements significatifs de l'exercice :

L'exercice a été marqué par un événement d'une ampleur sans précédent : la pandémie de COVID 19. Suite aux fermetures administratives, les magasins ont fermés en moyenne 86 jours sur l'exercice. La société a bénéficié de mesures d'aides d'urgences mise en place par le gouvernement, à savoir :

- Report d'échéances d'emprunts en capital & intérêts pendant l'exercice pour un total de 12.944,68 €.
- Activités partielles : 103.788,56 €.
- Abandons de loyers accordés par les bailleurs : 65.607,91 € HT

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

La crise sanitaire perdure après la clôture. Malgré de nouvelles fermetures administratives, à la date d'arrêté des comptes annuels, la direction n'a pas connaissances d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité à poursuivre l'exploitation

Fonds Commercial

	28/02/2021	Observations
Achetés avec protection juridique	78 196	
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	106 714	
TOTAL	184 910	

Les fonds de commerces ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur, Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 28/02/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	184 910					184 910
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 910					184 910
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 945					8 945
	Instal., agencement, aménagement divers	1 759 264		19 642		7 548	1 771 359
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	85 033		9 000			94 033
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 853 243		28 642		7 548	1 874 337
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	36 096		20 625		240	56 481
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 096		20 625		240	56 481
TOTAL		2 074 249		49 267		7 788	2 115 728

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 28/02/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 612	333		8 945
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 225 864	138 826	7 548	1 357 141
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	75 320	6 972		82 292
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 309 796	146 131	7 548	1 448 379
TOTAL		1 309 796	146 131	7 548	1 448 379

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENUE							

Créances et Dettes

		28/02/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	56 481	1 174	55 307
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	98 939	98 939	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	450	450	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 818	23 818	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	7 803	7 803	
	Divers	4 405	4 405	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	22 813	22 813	
TOTAL DES CRÉANCES		214 709	159 402	55 307
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		28/02/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	255 379	70 136	185 243	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 984 711	1 984 711		
	Personnel et comptes rattachés	74 605	74 605		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 133	51 133		
	Impôts sur les bénéfices	74 492	74 492		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 731	26 731		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	67 622	67 622		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	13 919	13 919		
TOTAL DES DETTES		2 548 592	2 363 349	185 243	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		79 727			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	28/02/2021	29/02/2020	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	20 779	17 019	3 760	22,09
Autres créances	4 405	10 574	(6 169)	-58,34
TOTAL	25 184	27 593	(2 409)	-8,73

Produits à recevoir (détail)

au 28/02/2021

Libellé	Montant
CLIENTS FAE	20 779
PLAFONNEMENT CET A RECEVOIR	4 405
Totalisation	25 184

Produits constatés d'avance (avec détail)

	28/02/2021	29/02/2020	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	13 919		13 919
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	13 919		13 919

Produits constatés d'avance (détail)

au 28/02/2021

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA REDEVANCE LOC.GERANCE			2 175		
PCA REFACT.SACEM - SPRE			11 744		
Totalisation			13 919		

Charges à payer (avec détail)

	28/02/2021	29/02/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 351	71 674	50 677	70,70
Dettes fiscales et sociales	157 507	168 514	(11 007)	-6,53
Dettes fournisseurs d'immobilisation		27 165	(27 165)	100,0
Autres dettes				
TOTAL	279 858	267 353	12 505	4,68

Charges à payer (détail)

au 28/02/2021

Libelle	Montant
FNP ACHATS	8 659
FNP HONORAIRES	14 364
FNP ELECTRICITE & GAZ	16 164
FNP FRAIS INVENTAIRE	10 297
FNP REDEVANCE	36 438
FNP FRAIS IMPLANTATION	2 247
FNP DROITS D AUTEURS	780
FNP CHARGES LOCATIVES	22 392
FNP LOCATIONS IMMOB.	7 004
FNP INTERETS DETTE COMMERCIALE	4 005
PROV CONGES A PAYER	71 500
PROV CHGES S/CONGES A PAYER	16 450
CHARGES SOCIALES A PAYER	2 280
CAP TAXE APPRENTISSAGE	882
CAP CFE & CVAE	10 990
CAP TAXE APC DNA	221
CAP TAXE FORMATION CONTINUE	1 491
CAP TAXE SUR PUBLICITE	2 165
CAP TASCOM	51 528
Totalisation	279 858

Charges constatées d'avance (avec détail)

	28/02/2021	29/02/2020	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	22 813	50 011	(27 198) -54,38
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	22 813	50 011	(27 198) -54,38

Charges constatées d'avance (détail)

au 28/02/2021

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA LOCATIONS IMMOB.			16 512		
CCA MAINTENANCE			2 580		
CCA MEDECINE DU TRAVAIL			1 636		
CCA TELESURVEILLANCE			2 085		
Totalisation			22 813		

Capital social

		28/02/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		43 462,00	18,0000	782 316,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		43 462,00	18,0000	782 316,00

Engagements financiers

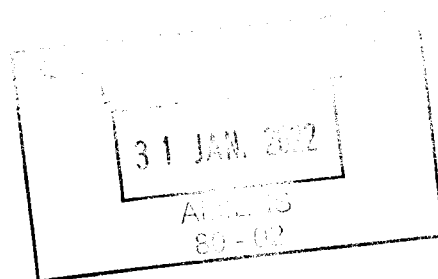
	28/02/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Caution solidaire de CAMPHEs/empt 303K€ au CAG (déblocage partiel) dû à la clôture			156 183
Caution solidaire de CAMPHEs/empt 60k€ au CDN dû à la clôture			25 230
			181 413
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Nantissement fds de commerce MARCONNELLE/empt CIC 145 k€ dû à la clôture		1 819	
Nantissement fds de commerce FLIXECOURT/empt CIC 55k€ dû à la clôture		30 524	
Nantissement fds de commerce DOULLENS/empt CIC 75k€ dû à la clôture		41 623	
		73 966	
Total des engagements financiers (1)		73 966	181 413
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Annexe libre

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Les engagements "indemnités fin de carrière" à la date du 28/02/2021 sont les suivants :

- droits acquis à la date du 31/12/2020 pour un total de 41.027 €



« HESDIN DISTRIBUTION – H.D. »
S.A.S. au capital de 782 316 €

40 rue Gambetta
80800 CORBIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

« HESDIN DISTRIBUTION »

SAS au capital de 782 316 €

40 rue Gambetta

80800 CORBIE

337 784 342 RCS AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28/02/2021

A l'Associée Unique HESDIN DISTRIBUTION,

31 JAN. 2022

AMIENS
80-02

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée Unique, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la SAS HESDIN DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 28/02/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS HESDIN DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les aides d'urgence dont a pu bénéficier l'entreprise pour pouvoir faire face à la pandémie COVID-19.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, tels que définis en annexe, nous avons été conduit plus particulièrement à vérifier, par la mise en œuvre de diligences destinées à s'assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires comptabilisé, le caractère approprié des principes, règles et méthodes comptables retenues. L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondage sa correcte application.

Nous nous sommes assurés, par le contrôle de l'apurement, de la valeur des dettes fournisseurs et de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

6. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société HESDIN DISTRIBUTION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

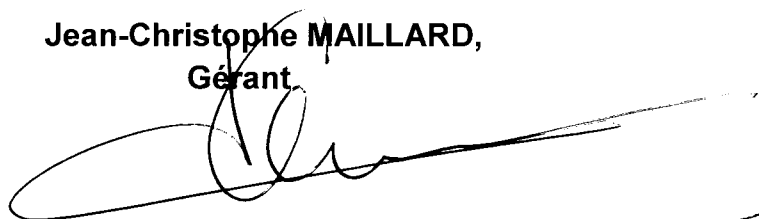
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Martin Boulogne,
Le 30 Juillet 2021

EXPERIAL CONSEIL
Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

Jean-Christophe MAILLARD,
Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to Jean-Christophe MAILLARD.

Paul GARENAUX,
Signataire

A handwritten signature in black ink, corresponding to Paul GARENAUX.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.